

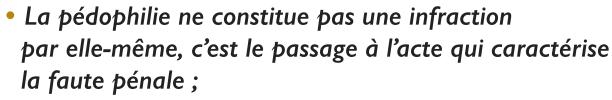
## CHRONIQUE d'actualité juridique

- À propos du livret de François Sureau « Sans la liberté », comment concilier sécurité et liberté ? ;
- La société de vigilance porte-t-elle atteinte aux droits fondamentaux des citoyens ?;
- Le boycott des produits en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie et l'application du droit international ;
- Création par décret d'un nouveau droit des mineurs ;
- « Jours de crimes » un très beau livre sur la Cour d'assises.





## de la pédophilie



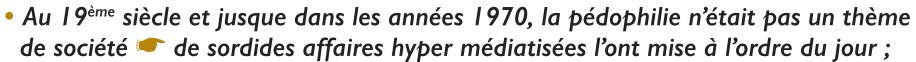


- Le code pénal vise les atteintes sexuelles, les agressions sexuelles et le viol ;
- L'approche pénale de la pédophilie doit nécessairement tenir compte de l'approche médicale;
- Ces infractions font peur elles touchent des enfants, parfois en bas âge, et laisse des traces pendant toute la vie des victimes.



## de la pédophilie

- La plupart des études sur le sujet met en évidence un lien de proximité entre l'auteur et la victime ;
- Il existe un chiffre noir important notamment sur l'inceste ;



- Pour autant, un individu pédophile ne peut être qualifié de « monstre » ;
- La pédophilie est définie comme l'attirance sexuelle d'un adulte pour un enfant ;
- Le passage à l'acte amène à la qualification de pervers donc méchant et cruel
  en psychiatrie, la perversion est définie comme un trouble mental poussant le sujet à des actes considérés comme immoraux ou antisociaux;
- Le pédophile invoque des pulsions irrésistibles 🖛 il peut être dans le déni total ou, au contraire, solliciter d'initiative des soins.





## de la pédophilie

• Le code pénal traite la mise en péril des mineurs dans son livre 2, chapitre 7, section 5;



- Exercer sans violence ni contrainte ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de 15 ans pour un majeur, est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende ;
- La corruption par propos, actes, scènes ou images susceptible de pousser à la dépravation sexuelle imposée par un adulte, y compris par internet, est punissable;
- La répression s'est accentuée pour ce qui vise la captation, l'enregistrement, la diffusion, la détention, la vente etc... d'images pornographiques et de violences sur mineurs de 15 ans.



# de la pédophilie

- Les agressions sexuelles autres que le viol sont punies de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 €
   d'amende il s'agit de délits avec circonstances aggravantes de minorité commis souvent par personne ayant autorité;
- La consultation habituelle d'images pornographiques impliquant des mineurs est punie de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ;

à l'ordre du jour

La pédophilie, nouvell

**MONSTRUOS** 

• Le viol est criminel avec la circonstance aggravante de minorité (mineur de 15 ans), la peine est de 20 ans de réclusion il si la victime décède 30 ans et si le viol est précédé ou accompagné d'actes de tortures et de barbarie, la peine est la réclusion criminelle à perpétuité avec période de sûreté de 30 ans, peine la plus sévère du code pénal qui s'est substituée à la peine de mort abolie en 1981.



## de la pédophilie



- La nature de l'infraction et le quantum de peine encourue déterminent le délai de prescription de l'action publique particulièrement complexe en la matière et sujet à de très fréquents changements législatifs ;
- Le régime normal de prescription de l'action publique est de 6 ans pour les délits et de 20 ans pour les crimes ;
- Dans le cas d'infractions sexuelles sur mineurs, ce délai varie de 30, 20 ou 10 ans à compter de la majorité de la victime pour certaines infractions, le délai de prescription se calcule à partir du jour où l'infraction a été commise ;
- Les durées sont précisées aux articles 7, 706-14 et 706-16 du code de procédure pénale.



#### CONCLUSION

#### monstre ou malade?

• Qui dit monstre pense malformation physique, laideur épouvantable, personnage effrayant, repoussant, suscitant l'horreur par sa cruauté ou sa perversité parfois il s'agit simplement d'une profonde antipathie ou d'un grand effroi par un vice poussé à l'extrême le monstre d'égoïsme c'est toujours quelque chose qui sort de l'ordinaire et atteint des extrêmes une chance monstre;

La pédophilie, nouvel

- Dire d'un pédophile que c'est un monstre, c'est nous rassurer en le situant hors de l'humain, c'est une erreur et le monstre est un homme;
- Le régime d'exécution des peines criminelles de pédophiles en fin de peine (rétention de sûreté) démontre que le législateur n'abandonne pas l'idée d'un amendement possible.



#### **BIBLIOGRAPHIE**

#### sommaire



- Anne-Claude Ambroise-Rendu « Histoire de la pédophilie » Editions Fayard 2014;
- Les ouvrages de l'écrivain Gabriel Matzneff ainsi que ses journaux intimes ;
- Thierry Illouz « Même les monstres » Editions l'iconoclaste, 2018, 106 pages, 13 euros ;
- Marie Gloris Bardiaux Vaïente et Malo Kerfriden
  « L'abolition, le combat de Robert Badinter »
  BD Editions Glénat février 2019, 126 pages, 17,50 euros.

